

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#RÉGION  
RÉUNION /

8 août 2024

Région Réunion, CIVIS, et la Commune de l'Étang-Salé

## Pollution malveillante sur le Site de l'ARDA à l'Étang-Salé

La Région Réunion a été informée d'une pollution volontaire sur le site de l'ARDA, situé à proximité de l'échangeur de la ZI des Sables, RNI, sur la commune de l'Étang-Salé. Cette aire de repos, ouverte au public, est composée de pelouses ombragées et de bassins.

Au courant de la deuxième quinzaine de juillet, une grande quantité d'hydrocarbures assimilés à de l'huile de vidange usagée a été déversée dans un bassin, créant une pollution grave et néfaste pour la faune et la flore.

Dès la prise de connaissance de cet acte, la collectivité régionale a immédiatement informé la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), la commune de l'Étang-Salé, et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), et a déposé une plainte contre X auprès de la Gendarmerie nationale.

Par cette plainte, nous demandons que les auteurs responsables soient identifiés et condamnés pénalement et qu'ils assument les frais de dépollution du site, conformément au principe du « pollueur-payeur ».

Nous condamnons fermement cet acte irresponsable et malveillant, qui témoigne d'un mépris total pour l'environnement et la biodiversité.

### **La zone a été balisée et est désormais interdite d'accès jusqu'à nouvel ordre.**

En urgence, la commune a mis en place des mesures pour limiter la propagation de la pollution et le Conseil Régional a engagé des études pour réaliser des travaux d'isolement et de prévention des transferts de polluants.

En concertation avec la DEAL et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), et en collaboration avec la CIVIS, la commune de l'Étang-Salé et le Conseil Régional, la dépollution du site sera initiée dans les meilleurs délais pour rétablir sa biodiversité originelle.